

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 3 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix mars à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 106

Nombre de membres présents : **61**

Etaient présents :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : Mme BARILLON, Mme BONAMY, M. BOURGUIGNON, M. CHRETIEN, Mme COUE DA SILVA, M. COUTANCEAU, M. DEGOULET, M. DESMEULLES, M. DUTHILLEUL, M. FLAUST, M. GOUTTE, M. GUENNOC, M. HARDOUIN, Mme LAMY, M. LE LAN, M. LECERF, Mme LEFEVRE-PROKOP, Mme LEGRAND, M. MATHON, M. PINTHIER, M. PRIEUX, M. RENARD, M. ROBERT, Mme SASSIER, M. SIX, M. VINCENT.
Délégués suppléants : M. ALLAIRE, M. DAOUT.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE, M. COOL, M. DESHAYES, M. GALLIER, M. GUILLOT, M. LOUIS, Mme NOGUES, Mme WASSNER.
Délégué suppléant : M. BENARD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
Délégués titulaires : M. DELAHAYE, M. GAUQUELIN, M. LENEZ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE, Mme DUBOS, M. GERMAIN, Mme GRANA, Mme LELIEVRE, M. PAZ.
Délégué suppléant : M. PICODOT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
Délégués titulaires : M. DENOYELLE, M. MAUGER.
Délégué suppléant : M. LANDREIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
Délégués titulaires : M. DELPRAT, Mme FIEFFÉ, M. VALENTIN.
Délégué suppléant : M. BOUJRAD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**
Délégués titulaires : M. BLAIS, M. DEWAELE, M. LE BRET, M. LEBRETHON.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES**
Délégués titulaires : M. PESQUEREL.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE**
Délégués titulaires : M. CARVILLE, Mme ONRAED.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : M. BAIL, M. BERNARD, M. BERTHAUX, M. BOULEY, M. DESVAGES, Mme DIOUF, M. DIVIER,
M. ESCACH, M. GUIDI, M. JOBEY, M. LANDEMAINE, M. LANGLOIS, M. LIZORET, M. LOUVEL, M. MARIE,
M. MARTEL, M. MONTONI, M. POTTIER, M. RAVENEL, M. RIVOIRE, M. SERÉE, M. SIMAR, Mme THOMAS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310 20260310 AUMTE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage 511/03/2026

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. BRIARD, M. GILAIN,
Mme LAMY, Mme REVERT.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
Délégués titulaires : M. BOSSARD, M. DUPONT-FEDERICI.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
Délégué titulaire : Mme BLANCHER, M. GOBÉ.
- ⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE
Délégués titulaires : M. VANDERMERSCH, M. VAUTIER.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégués titulaires : M. GUILLEMETTE, Mme LONCLE, M. OUIN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE
Délégués titulaires : M. ALIMECK, M. GUILLEMOT.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
Délégués titulaires : M. ADAM, Mme BURGAT, Mme FIQUET, M. GOBERT, M. LECOQ, M. RENOUF,
Mme RIBALTA.
- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. MARIE, M. TISSIER, M. VIGAN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégué titulaire : M. AMILCAR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026



SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

Handwritten signature in blue ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2026 / 07

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
3EME LIGNE D'INCINERATION A L'UVE DU SYVEDAC

N° MARCHE : 25D024

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Président ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYVEDAC n°20230321-05 « Unité de valorisation énergétique des déchets — Approbation du projet de mise en œuvre d'une 3^{ème} ligne d'incinération pour répondre aux besoins locaux de traitement de déchets et de fourniture de chaleur » en date du 21 mars 2023 ;

CONSIDERANT la pertinence pour le SYVEDAC de proposer une solution de traitement pour les ordures ménagères du SEROC (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados), les encombrants des déchèteries des adhérents du SYVEDAC, les encombrants collectés en porte à porte de la CU Caen la mer et les refus de tri du centre de tri de la SPL NORMANTRI, en ajoutant le fait que ce projet a pour but de valoriser la chaleur fatale de la 3^{ème} ligne construite vers l'extension du réseau de chaleur urbain de Caen la mer sur les zones suivantes : Sud, Sud-Est et Nord ;

Vu la délibération du Comité syndical du 20 mars 2024 portant sur l'approbation de l'avenant 7 du contrat de DSP (Délégation de Service Public) reliant le SYVEDAC à la SIRAC qui évoque les modalités techniques et financières de la participation technique de la SIRAC auprès du SYVEDAC dans le cadre de la mise en œuvre du projet de création d'une 3^{ème} ligne d'incinération sur l'UVE de Colombelles ;

Vu les délibérations du Comité syndical du SEROC datant du 05 mars 2024 et du Comité syndical du SYVEDAC datant du 20 mars 2024 concernant l'approbation de la convention de coopération public-public avec le SYVEDAC portant sur le projet de 3^{ème} ligne d'incinération au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Colombelles ;

Vu la décision du 10 septembre 2024 de confier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, fiscale et financière pour la construction d'une 3^{ème} ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC à la société ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2025 décidant de retenir l'offre du Cabinet d'études Marc Merlin (mandataire) - AT&E Architecture Technologie & Environnement (co-traitant) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Affichage : 11/03/2026



DECIDE

1°) De confier à la société **CABINET D'ETUDES MARC MERLIN** – 3 rue des Tisserands, 35 830 BETTON (6 rue Grolée, 69 002 LYON pour le siège) – la prestation suivante :

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une 3ème ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC.

Les prestations sont réparties de la manière suivante :

Mission(s) de « base »	Désignation	Délais maximum
AVP	Etudes d'Avant-Projet y compris DDAE et PC	12 mois à compter de la notification
PRO	Etudes de Projet	15 mois cumulés sans impacter le délai global du projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux	15 mois cumulés sans impacter le délai global du projet
VISA	Etudes d'Exécution et Conformité et visa d'exécution	15 mois cumulés sans impacter le délai global du projet
DET	Direction de l'exécution des travaux jusqu'aux CAT (constat achèvement des travaux)	24 mois sans impacter le délai global du projet
AOR	Essais – MSI (mise en service industrielle) – assistance aux opérations de réception et suivi des performances durant la période de garantie de parfait achèvement	24 mois sans impacter le délai global du projet
Mission(s) « complémentaires »	Désignation	Délais maximum
DIAG	Etudes de diagnostic	Intégré dans le délai des missions AVP et PRO
OPC	Ordonnancement – Pilotage et Coordination	Intégré dans la durée du marché
SYN	Synthèse	Intégré dans la durée du marché
BIM	BIM	Intégré dans la durée du marché
GED	Gestion électronique des documents	Intégré dans la durée du marché

La mission s'étend sur 67 mois soit jusqu'en septembre 2031 (y compris année de parfait achèvement).

Le coût global du marché s'élève à 6 570 407 € HT, soit 7 884 488,40 € TTC.

Les montants des différentes missions sont les suivants :

- Pour les missions de « base », c'est le taux de rémunération (t) multiplié par l'enveloppe financière allouée aux travaux qui s'applique et il est fixé à :

5,855 % x 90 000 000 €HT (taux de TVA applicable de 20%).

Soit un total précis de 5 269 137 €HT (6 322 964,40 €TTC).

Le forfait de rémunération ci-dessus est provisoire. Il sera rendu définitif par voie d'avenant en fin de phase AVP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026



- Pour les missions « complémentaires » :

Désignation	Montant HT	Taux TVA	Mantant TTC
DIAG	345 330 €	20%	414 396 €
OPC	238 100 €	20%	285 720 €
SYN	490 560 €	20%	588 672 €
BIM	148 780 €	20%	178 536 €
GED	78 500 €	20%	94 200 €
Total	1 301 270 €	20%	1 561 524 €

Le CABINET D'ETUDES MARC MERLIN a répondu à l'appel d'offre en tant que mandataire et spécialiste sur les prestations techniques, en groupement conjoint solidaire avec le co-traitant suivant :

- AT&E Architecture Technologie & Environnement – 24 Allée des Délieuses,
78 430 Louveciennes – prestations architecturales

2°) d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original.

A Colombelles, le : 03/03/2026

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Affichage : 11/03/2026

